

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU BOIS DE L'AUMÔNE

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	44	43

Date de convocation du Comité Syndical
10 décembre 2025

Date d'affichage de la convocation au siège
10 décembre 2025

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 44
Nombre de suffrages exprimés : 46
Nombre de délégués ayant voté pour : 46
Nombre de délégués ayant voté contre : 0
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 2

SEANCE DU
17 DECEMBRE 2025

Le 17 décembre 2025 à 18h30, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Salle Polyvalente de Montpensier, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Florian CHANET est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

ÉTAIENT PRÉSENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : ALBERTO Cécile, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, CHRETIEN Jean-Pierre, CIBERT-GOTON Jean-Claude, DOLAT Gilles, GEOGEON Hugues, GIRARD Philippe, LAFAYE Patrice, LANGLAIS Gérard, PAZOS-SANTIAGO José, PELLETIER Sophie, RAYMOND Isabelle, RENAULT Laurent, SAHUT Michel, GRENET Roland, SAUSSAC Cyril.

Billom Communauté : DEGOILLE Michel, HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, STEINERT Michelle, ANGELY Françoise.

Communauté de Communes Plaine Limagne : AMEILBONNE Bernard, BOURDIER Marie-Pierre, CHANET Florian, MARTIN Frédéric, MAS Gilles, POINTON Ludovic, AYME Nicolas, FUENTES Carmen.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : CANUTO Stéphane, COTTIER Bernard, LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, RODRIGUES Anne-Sophie, ROUSSELET Joëlle, VALLEIX Philippe, FABRE Jean-Louis, Georges Denis.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : DUCHALET David, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, TRICHARD Dorothée, FOURNIER Richard, PELLETUY Jean-Marc.

Mond'Arverne Communauté : LAGRU Alain.

Pouvoir(s) :

- Mme Nathalie MARIN donne procuration à M. Frédéric MARTIN
- M. Bernard DUCREUX donne procuration à M. Alain LAGRU

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

	À l'ouverture de la séance	À compter de la délibération n°48	À compter de la délibération n°54
Nombre de délégués présents	45	44	43
Nombre de pouvoirs	2	2	2
Nombre de suffrages exprimés	47	46	45

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20251217-DEL2025-49-DE
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025

Thème : FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

Dél. 2025-49 : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissements en attendant l'adoption du budget primitif 2026

VU l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la nomenclature comptable et budgétaire M 57 ;

CONSIDÉRANT que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits ;

CONSIDÉRANT que pour régler les factures liées à l'acquisition de matériels et à divers investissements, le SBA aura besoin en début d'année 2026 d'engager des dépenses dans la limite de :

- **1 290 525 €** sur le Budget Principal
- **2 233 000 €** sur le Budget Annexe « Tri et Valorisation »
- **195 000 €** sur le budget SBA Energie

Les autorisations demandées concernent les dépenses d'investissement liées aux opérations budgétaires suivantes :

✓ Budget PRINCIPAL :

Budget Principal	Budgété 2025	Autorisation d'engager maxi 25%	Autorisation d'engager avant le vote du budget 2026
9000	73 523,00 €	18 381,00 €	17 525,00 €
Acquisition de matériels			
2158	63 395,00 €	15 849,00 €	15 000,00 €
21848	9 628,00 €	2 407,00 €	2 400,00 €
2188	500,00 €	125,00 €	125,00 €
9100	2 248 192,00 €	562 048,00 €	529 000,00 €
ACQUISITION VEHICULES			
215731	2 065 870,00 €	516 467,00 €	516 000,00 €
21828	128 408,00 €	32 102,00 €	0,00 €
21838	53 914,00 €	13 478,00 €	13 000,00 €
9300	245 040,00 €	61 260,00 €	57 500,00 €
INFORMATIQUE			
2051	10 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
21838	165 040,00 €	41 260,00 €	40 000,00 €
2185	70 000,00 €	17 500,00 €	15 000,00 €

9400	90 513,00 €	22 628,00 €	21 500,00 €
SIEGE DU SYNDICAT RIOM			
21351	75 821,00 €	18 955,00 €	18 000,00 €
2313	14 692,00 €	3 673,00 €	3 500,00 €
9500	116 908,00 €	29 227,00 €	29 000,00 €
Acquisition de bacs roulants			
2158	116 908,00 €	29 227,00 €	29 000,00 €
9560	614 800,00 €	153 700,00 €	154 000,00 €
ACQUISITION ET INSTALLATION DE PAC			
2145	187 592,00 €	46 898,00 €	46 000,00 €
2158	202 715,00 €	50 679,00 €	50 000,00 €
21838	235 000,00 €	58 750,00 €	58 000,00 €
9600	10 000,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €
SIEGE PONT DU CHATEAU			
21351	10 000,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €
9760	1 930 000,00 €	482 500,00 €	480 000,00 €
SITE SECONDAIRE RIOM			
2031	120 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
2111	10 000,00 €	2 500,00 €	0,00 €
2313	1 800 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €
Total général	5 328 976,00 €	1 322 244,00 €	1 290 525,00 €

✓ Budget Annexe TRI et VALORISATION :

Budget Tri et Valorisation	Budgété 2025	Autorisation d'engager maxi 25%	Autorisation d'engager avant le vote du budget 2026
9000			
Acquisition de matériels	78 412,58 €	19 603,15 €	19 000,00 €
2158	73 912,58 €	18 478,15 €	18 000,00 €
21848	3 500,00 €	875,00 €	800,00 €
2188	1 000,00 €	250,00 €	200,00 €
9100	4 603 525,49 €	1 150 881,37 €	1 149 000,00 €
ACQUISITION VEHICULES			
215731	4 567 504,49 €	1 141 876,12 €	1 140 000,00 €
21838	36 021,00 €	9 005,25 €	9 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20251217-DEL2025-49-DE
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025

9200	2 980 000,00 €	745 000,00 €	743 000,00 €
SCHEMA DIRECTEUR DES DECHETERIES			
2031	240 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
2111	465 000,00 €	116 250,00 €	115 000,00 €
2313	2 275 000,00 €	568 750,00 €	568 000,00 €
9230	263 344,18 €	65 836,05 €	64 000,00 €
CONFORMITE DECHETERIES			
2031	2 137,50 €	534,38 €	500,00 €
2111	23 314,00 €	5 828,50 €	5 000,00 €
21351	202 446,98 €	50 611,75 €	50 000,00 €
2158	20 803,10 €	5 200,78 €	5 000,00 €
2313	14 642,60 €	3 660,65 €	3 500,00 €
9235	63 530,00 €	15 882,50 €	15 000,00 €
CONTROLE ACCES DECHETTERIES			
21838	63 530,00 €	15 882,50 €	15 000,00 €
9300	12 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00€
21838	10 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
2185	2 000,00 €	500,00 €	500,00€
9500	182 400,00 €	45 600,00 €	45 000,00 €
2158	182 400,00 €	45 600,00 €	45 000,00 €
9560	794 312,65 €	198 578,16 €	195 000,00 €
ACQUISITION ET INSTALLATION DE PAC			
2145	104 713,05 €	26 178,26 €	25 000,00 €
2158	407 094,60 €	101 773,65 €	100 000,00 €
21838	280 300,00 €	70 075,00 €	70 000,00 €
2318	2 205,00€	551,25€	0,00€
Total général	8 977 524,90 €	2 244 381,23 €	2 233 000,00 €

✓ Budget SBA Energie :

Budget SBA Energie	Budgété 2025	Autorisation d'engager maxi 25%	Autorisation d'engager avant le vote du budget 2026
9010			
PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	780 000,00 €	195 000,00 €	195 000,00 €
2031	125 000,00 €	31 250,00 €	31 250,00 €
2313	655 000,00 €	163 750,00 €	163 750,00 €
Total général	780 000,00 €	195 000,00 €	195 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20251217-DEL2025-49-DE
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date d'accusé de réception préfecture : 22/12/2025

Le Président demande au Comité Syndical de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le Budget Principal, sur le Budget annexe « Tri et Valorisation » et sur le Budget SBA Energie, sur les opérations et dans les limites sus citées, en attendant l'adoption du budget primitif 2026.

Le Comité Syndical,
Oui l'exposé du Vice-Président en charge des finances et de la tarification,
Après en avoir débattu et délibéré,

À L'UNANIMITÉ

Article 1 : AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses en lien avec certaines dépenses d'investissement pour régler les factures sur le Budget Principal, sur le Budget Tri et Valorisation et sur le Budget SBA Energie, sur les opérations et dans la limite des crédits suscités, en attendant l'adoption du budget primitif 2026.

Article 2 : Le Président et le Trésorier principal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Ampliation en sera adressée à la Sous-Préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Lionel CHAUVIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20251217-DEL2025-49-DE
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025